



DELIBÉRATIONS N°03
CONSEIL MUNICIPAL
DU 07 FÉVRIER 2024

DEL 2024.02.07/03

Le **mercredi 07 février 2024** à 18h00 le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur ARNAUD MURGIA**

Thème :

AFFAIRES GÉNÉRALES

Objet :

**Protection
fonctionnelle -
Monsieur le Maire**

Étaient présents :

Richard NUSSBAUM, Éric PEYTHIEU, André MARTIN, Christian JULLIEN, Émilie GENOUX DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, Claire BARNÉOUD, Hervé BOULAIS, Patrick MICHEL, René MICHEL, Marie SOUBRANE, Christian FERRUS, Christophe OSTI, Renaud PONS, Sandrine CORDIER, Yoann LAGIER, Maud GADÉ, Stéphane SIMOND, Catherine VALDENNAIRE, Maryse XAUSA-FRANÇOIS, Thomas SCHWARZ, Alexis LALANNE, Aurore MARCHAND, Max DUEZ, Francine DAERDEN, Aurélie POYAU

Convocation :

Date: 01/02/2024

Affichage: 01/02/2024

Étaient représentés :

Michèle SKRIPNIKOFF donnant pouvoir à Claire BARNÉOUD
Corinne FAURE-BRAC donnant pouvoir à Richard NUSSBAUM
Corinne ASCHETTINO donnant pouvoir à Christian FERRUS
Lou AFRICAÏN donnant pouvoir à Émilie GENOUX DESMOULINS

**Nombre de membres
du conseil municipal**

En exercice : 33

Présents : 26

**Nombre de
suffrages**

exprimés : 30

Absents excusés :

Michèle SKRIPNIKOFF, Corinne FAURE-BRAC, Corinne ASCHETTINO,
Lou AFRICAÏN

Absents :

Annie ASTIER-CONVERSEZ, Gabriel LÉON, Arnaud MURGIA

Secrétaire de séance :

Émilie GENOUX DESMOULINS

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales pris en son article L 2123-35 ;
- CONSIDERANT** les menaces, attaques et injures dont Monsieur le Maire fait l'objet depuis novembre 2023 et en particulier à l'issue de l'évacuation du squat des jeunes pousses, survenue le 13.12.2023 ;
- CONSIDERANT** sa demande formulée auprès du Conseil municipal par courrier daté du 29.01.2024 ;
- CONSIDERANT** que, dans le cadre de l'exercice de son mandat, il y a lieu d'accorder le bénéfice de la protection fonctionnelle de la Commune au Maire de Briançon pour les suites réservées aux conclusions de l'enquête en cours ;
- CONSIDERANT** les travaux de la commission « Finances et Affaires générales » réunie le 05/02/2024 ;

M. Arnaud MURGIA ayant quitté la salle du conseil et ne participant ni au débat ni au Vote ;

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_03-DE
Reçu le 13/02/2024
Publié le 13/02/2024

Ceci exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE

- D'accorder au Maire de la Ville de Briançon, le bénéfice de la protection fonctionnelle de la Commune, au titre des procédures pénale et civile qui pourraient être éventuellement ouvertes à la suite de l'enquête ouverte dans le cadre des faits susvisés ;
- De confirmer à ce titre, la prise en charge par la Ville des différents frais d'avocats et de dépens taxables (expertises, frais d'huissiers, etc) consécutifs, ainsi que des mesurés de réparation des préjudices subis et de protection visant à faire cesser les menaces.
- De donner à Monsieur le Premier Adjoint, tout pouvoir pour prendre toute décision et signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de la protection fonctionnelle ainsi accordée.

POUR : 30

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 (A.MURGIA)

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

AFFAIRES GÉNÉRALES DEL 2024.02.07/03

PUBLIÉE LE : 13 FEV. 2024

Le Maire,

Arnaud MURGIA

